LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

ÉDITION SPÉCIALE
RÉSERVÉE AUX
NÉPHROLOGUES

www.quotimed.com - N° 8626
PAGES SPÉCIALES
JEUDI 1er OCTOBRE 2009

SOCIÉTÉ DE NÉPHROLOGIE
Le bilan à cinquante ans
PAGE 3

FIBRINOGENÈSE DES GREFFONS
Un nouveau mécanisme
PAGE 8

DON D'ORGANES
Vers une révision législative
PAGE 10

ÉDITORIAL

Une spécialité dynamique

La néphrologie bouge dans tous les domaines, le soin, la recherche, l'organisation professionnelle, et tous les articles de ce numéro spécial en témoignent. L'année 2009 est importante car elle a vu la publication de la loi du 21 juillet portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite HPST). Cette loi qui vise à moderniser les établissements de santé va avoir de nombreuses conséquences sur l'exercice de la néphrologie, spécialité éminemment hospitalière.

La loi modifie les missions des établissements en créant, à côté des établissements publics et privés, des établissements privés d'intérêt collectif, qui regrouperont les anciens établissements de santé privés participant au service public (PSPH), ainsi que les établissements privés sans but lucratif qui en feront la demande, tels que les associations de dialyse. La gouvernance des hôpitaux publics donne des compétences élargies au directeur général qui préside le directoire, conduit la politique de l'établissement, nomme et a autorité sur tous les personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques. La volonté de favoriser la collaboration entre les établissements de santé se concrétise à travers les communautés hospitalières de territoire et les groupements de coopération sanitaire, ainsi que par la création des agences régionales de santé (ARS) ayant pour mission de définir et de mettre en œuvre, en tenant compte des spécificités régionales, un ensemble coordonné de programmes et d'actions conformément à la politique de santé publique. Parmi les très nombreuses mesures contenues dans la loi, je voudrais en souligner trois. Tout d'abord celle concernant le développement professionnel continu qui regroupe désormais l'évaluation des pratiques professionnelles, la formation continue, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé et qui constitue une obligation pour les médecins. La reconnaissance de la télémédecine, de son périmètre et de sa prise en charge financière, et l'inscription de l'éducation thérapeutique dans le parcours de soins des patients constituent également deux grandes avancées particulièrement appréciées par les néphrologues.

Nous attendons maintenant les décrets d'application dont les délais de publication nous permettront de savoir si la volonté politique d'un changement profond de notre système de santé est réelle.

> Pr MICHÈLE KESSLER

Au cœur de la réforme

Spécialité éminemment hospitalière, la néphrologie sera particulièrement concernée par la loi HPST, notamment par la coopération public-privé, l'éducation thérapeutique et la télémédecine, des domaines où elle a acquis une avance certaine. Elle est également au cœur de la révision des lois de bioéthique, avec la question de l'élargissement des prélèvements sur donneurs vivants. Parallèlement, la recherche fondamentale et thérapeutique progresse, aidée par les données épidémiologiques du registre REIN.

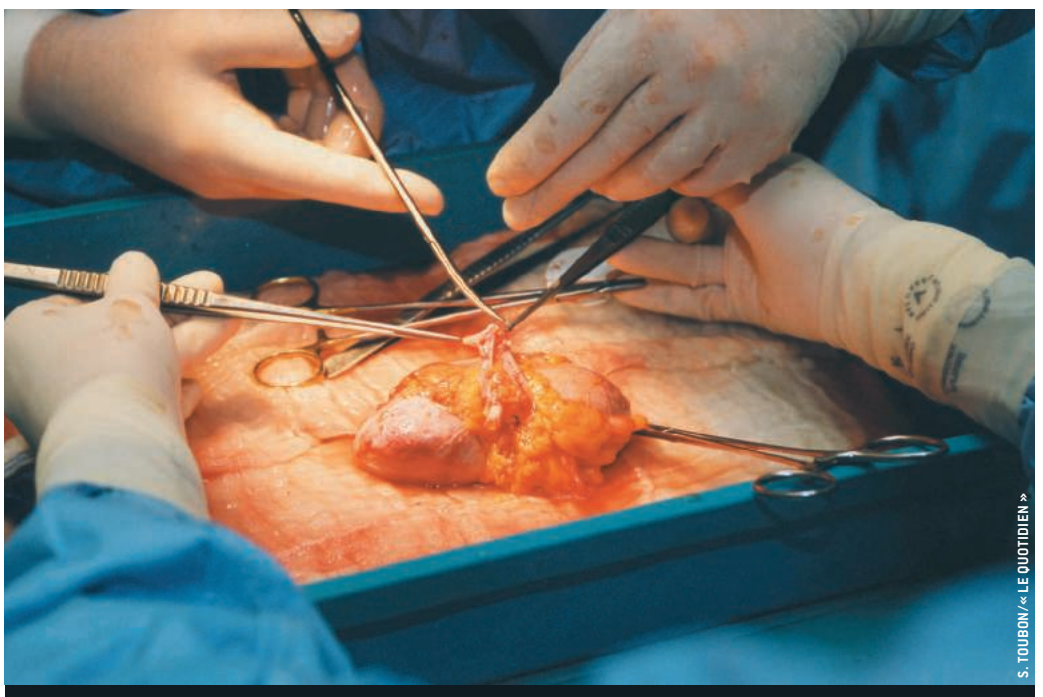

S. TOUBON/« LE QUOTIDIEN »

Ce numéro a été conçu sous la direction du Pr Michèle Kessler, avec la participation des Prs et Drs Lionel Badet, Guillaume Bobbrie, Jean-Jacques Boffa, Franck Bridoux, Jacques Chanliau, Ricardo Codas, Christian Combe, Cécile Couchoud, Gilbert Deray, Dominique Durand, Jean-Paul Fermand, Véronique Frémeaux-Bacchi, Luc Frimat, Thierry Hannedouche, Alexandre Hertig, Pascal Houillier, William Hanf, Chantal Loirat, Gérard London, Brigitte Mac Gregor, Emmanuel Morelon, Pierre Ronco, Faiez Zannad, Mesdames Yvanie Caillé, Emmanuelle Prada-Bordenave et Monsieur Guy Jacques.

Agence de la biomédecine
Développer l'activité de greffes
PAGE 4

Myélome multiple et atteinte rénale
Quel est le meilleur traitement ?
PAGE 6

Néphroprotection
Les pistes de recherche
PAGE 7

Membranes à haut flux
Une amélioration franche de la survie
PAGE 8

SHU atypique
La voie du complément
PAGE 9

39e ANNEE - 21, RUE CAMILLE-DESMOULINS, 92789 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9 - TEL. : 01. 73. 28. 12. 70 - ISSN 0399 - 2659 - CPPAP 0412 T 81257

Le quotidien des sportifs

Le quotidien du soir

Le quotidien de l'économie

Le quotidien des médecins

OFFRE SPÉCIALE -20% DE RÉDUCTION

À CHACUN SON QUOTIDIEN

Abonnez-vous au Quotidien du Médecin et retrouvez toute l'information de la profession. Profitez de ses suppléments, d'un accès à l'intégralité du site Internet **www.quotimed.com** et de ses 24 lignes d'annonces gratuites.

JEUDI PROCHAIN

ABONNEZ-VOUS

❑ **OUI,** je souhaite m'abonner au Quotidien du Médecin pour 1 an* au tarif préférentiel de 144 € au lieu de ~~180 €~~.

TITRE : ❑ Dr ❑ Pr
CIVILITÉ : ❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle
NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE : ❑ PROFESSIONNELLE ❑ PERSONNELLE
ÉTABLISSEMENT :
ADRESSE :
CODE POSTAL VILLE :
E-MAIL :
❑ J'accepte de recevoir des informations du Quotidien du Médecin par e-mail.

JE RÈGLE PAR :
❑ Chèque à l'ordre du Quotidien du Médecin
❑ Carte Visa N° :
Date de validité
Notez les 3 chiffres figurant au dos de votre carte

Date et signature obligatoire

À RETOURNER AVEC VOTRE RÉGLEMENT À : LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN – SERVICE ABONNEMENTS
21 rue Camille Desmoulins 92789 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9
Tél. : 01 73 28 12 93 Fax : 01 73 28 13 85
abonnements@quotimed.com

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant par notre intermédiaire.
*Offre exclusivement réservée aux médecins. Tarif France Métropolitaine, pour l'étranger, nous consulter.